

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS200

présenté par  
M. Decool et M. Delatte

-----

### ARTICLE 6

A l'alinéa 47, après la référence :

« L. 4162-7, »,

insérer les mots :

« et dans les six mois dudit refus, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. L'objectif recherché par cet amendement est ici d'éviter l'insécurité juridique en fixant un délai de saisine du Conseil de prud'hommes.